

Réunion du Conseil Municipal

Du 9 février 2017 à 20 heures

L'an deux mille dix-sept et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 03 février 2017, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON.

Sont présents: Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Marcel RIEUTORT, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Excusé: Jean ALBARET

Absent: Thierry BRUNEL

Secrétaire de séance: Michel BOUDON

Ordre du jour

- Demande présentée par la SAS METHANAUBRAC d'exploiter une unité de méthanisation à Sainte-Geneviève sur Argence : avis sur le projet.
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux : demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif "plan ruralité".
- Possibilité de demande de la commune aux fins d'être autorisée à se retirer de la communauté de communes dont elle est membre, pour adhérer à une autre EPCI à fiscalité propre.
- Demande d'aliénation d'un chemin à Richardès
- Affaires diverses

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 4 janvier 2017.

- Demande présentée par la SAS METHANAUBRAC d'exploiter une unité de méthanisation à Sainte-Geneviève sur Argence : avis sur le projet

Le maire fait savoir qu'une enquête publique a été ouverte du 9 janvier 2017 au 10 février 2017 inclus, sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS METHANAUBRAC, pour exploiter une unité de méthanisation à Sainte-Geneviève sur Argence.

Le conseil municipal de Lieutadès devant émettre un avis sur ce projet, le maire demande au conseil de se prononcer pour ou contre ce projet.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande présentée par la SAS METHANAUBRAC, en vue d'être autorisée à exploiter une installation de méthanisation située sur le territoire de la commune d'Argences en Aubrac.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Mise en accessibilité des bâtiments communaux : demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif "plan ruralité".**

Le maire fait savoir qu'il y aurait une possibilité d'obtenir une subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « plan ruralité » pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Il demande au conseil de l'autoriser à solliciter cette subvention et d'en fixer le montant.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône Alpes d'un montant de 6 371.93 € (30 %) dans le cadre du « Plan régional en faveur de la ruralité » et autorise le maire à procéder aux démarches nécessaires.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Possibilité de demande de la commune aux fins d'être autorisée à se retirer de la communauté de communes dont elle est membre, pour adhérer à une autre EPCI à fiscalité propre.**

Le maire fait savoir qu'il est possible de faire une demande aux fins d'être autorisé à se retirer de la communauté de communes de Saint-Flour pour adhérer à une autre EPCI.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette éventuelle demande.

Le conseil par vote à bulletin secret, par 3 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas user de cette possibilité de se retirer de la communauté de communes des Pays de Caldaguès-Aubrac, Pierrefort-Neuvéglise, Planèze, Saint-Flour Margeride.

(Pour : 3 - Contre : 4 - Abstention : 2)

➤ **Demande d'aliénation d'un chemin à Richardès**

Le maire rappelle la demande faite par M. Jérôme RUSCASSIER d'aliéner un chemin à Richardès, demande pour laquelle le conseil avait reporté la décision afin de se rendre sur place au préalable.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal après délibération :

- *accepte la demande de M. Jérôme RUSCASSIER sous réserve du résultat de l'enquête publique préalable et de la prise en charge de l'ensemble des frais (géomètre et notaire) par ce dernier,*
- *demande que la vente se fasse après le portillon existant à l'entrée du chemin*
- *fixe le prix de vente à 0.50 € le m²*
- *donne mandat au maire pour lancer l'enquête publique préalable après acceptation par M. Jérôme RUSCASSIER des conditions exposées ci-dessus.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 1)

➤ Affaires diverses

- Lecture des remarques faites par la préfecture sur le projet du Plan Communal de Sauvegarde.
- Lecture de l'arrêté relatif à l'enquête publique portant sur le projet de charte en vue du classement du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.
- Désignation des référents « Ambroisie »
 - Christian LAURAIRE
 - Laurent CAYREL
 - Robert BOUDON
- Présentation du devis de CANTAL LOC pour l'achat de piquets neige. Il est décidé de demander des devis supplémentaires et de demander également un devis pour des filets pare neige.
- Décision de faire chiffrer l'aménagement de l'embranchement de Gudet afin de rendre l'accès plus facile.
- Voir sur place pour le chemin de Peuch-Blanc.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

Le maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL
(Absent)

Jean ALBARET
(Absent)

Marcel RIEUTORT

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL